

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

**DELIBERATION n°2009/71**

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)  
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert  
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

**Secrétaire de séance** : M. CASADEBAIG Didier

**VOTE : à la majorité**

(8 voix CONTRE : Mme HOURQUEIG, Mme HELIP, M. DAGUERRE, Mme GANTCH, M. CASAU, M. CARRERE-GEE, M. PAROIX, M. LE GALLOU)

**OBJET : Adhésion à l'association « OSSAU et ASPE : VALLEES DE LIBERTES »**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée l'Association « Ossau et Aspe : Vallées de liberté » créée le 15 juillet 2009 et déclarée en sous-préfecture d'Orlon Sainte Marie le 21 juillet 2009.

Cette association, dont le siège social est fixé à la mairie de Laruns, a pour objet d'unir les forces vives pour la défense de l'intégrité des territoires, la sauvegarde de nos droits et usages pour le développement équilibré de nos territoires et la sauvegarde de leurs qualités culturelles, humaines et naturelles et pour la gestion en bien commun de nos Vallées sous l'autorité des responsables valléens élus au suffrage universel.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les structures autres est de 100 €.

Où la lecture des statuts de cette Association, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE** d'adhérer à l'Association « Ossau et Aspe : Vallées de liberté »,  
**AUTORISE** le Président à mandater une cotisation de 100 € imputée sur le compte 6281.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
  
Francis COUROUAU  
REÇU  
25 SEP. 2009  
SOUS-PREFECTURE  
ORLON SAINTE MARIE